

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

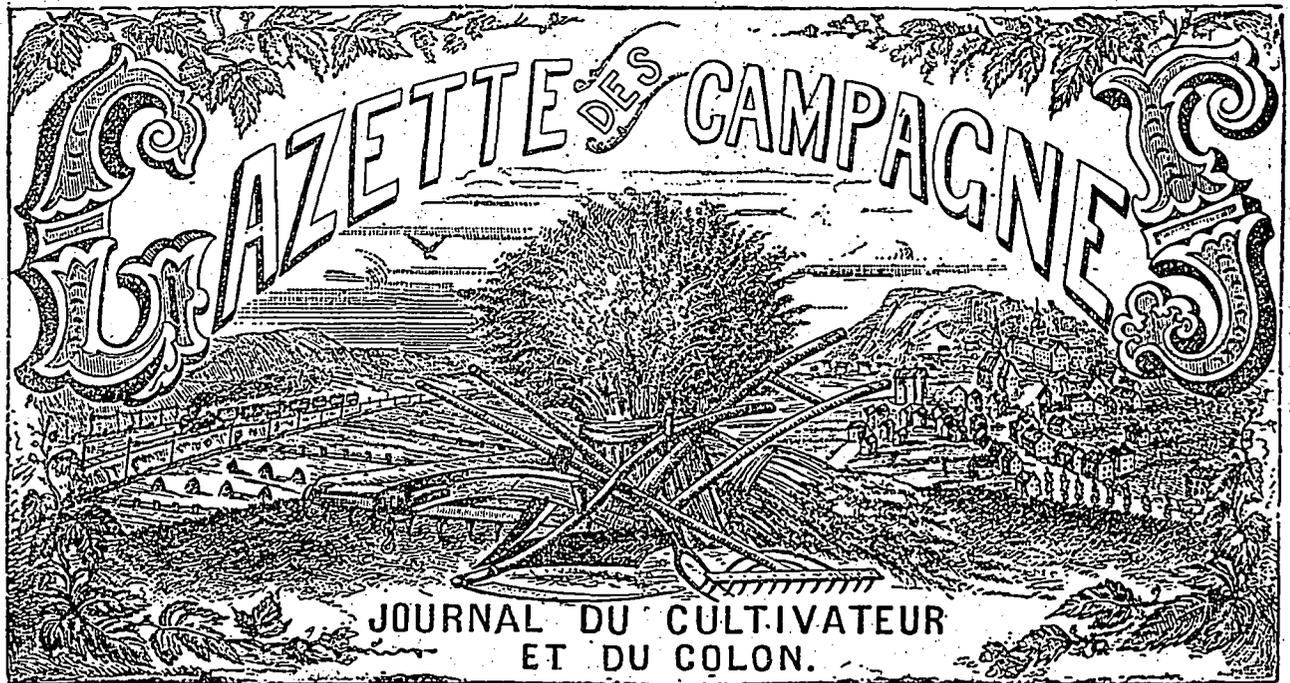
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE.

Revue de la semaine : — Rapport du département de l'agriculture. — Affaire du Table Rock. — Encore la langue française. — Le prince de Bismarck. — Exposition universelle. — A. M. Crispien. — En France. — Les cercles agricoles. — L'administration des postes. — Le comté de Kamouraska, 1791-1841 : (Suite).
Causerie agricole : — L'ensilage : (Suite). — Terrains propres à la culture des maïs. — Mode de culture des maïs. — Les semailles.
Sujets divers : — Les abeilles paient-elles ? — Quelques échos des concours anglais. — Temps perdu ne se rattrape pas. — Plantes médicinales. — Le tarif des États-Unis : Nouveaux impôts sur les produits de fermes. — Le bill de représailles.
Choses et autres : — Le Canada Arctique. — Utilité des oiseaux. — Propriété désinfectante du charbon.
Recettes : — Jacinthos dans la mousse. — Nettoyer les éponges. — Comment on active la germination des graines.

Souvenez-vous. — L'empressement de plusieurs à répondre aux derniers appels faits dans notre journal, nous avait fait cesser l'envoi de lettres d'avocat aux retardataires, mais malheureusement cela n'a pas duré. Voilà pourquoi, vu cet état de négligence, dans lequel semblent vouloir demeurer indéfiniment grand nombre de nos abonnés, de nouveau nous leur disons : Souvenez-vous que nos comptes seront remis entre les mains d'un avocat.

REVUE DE LA SEMAINE

Rapport du département de l'agriculture. — Le rapport annuel du département de l'agriculture a été déposé devant la Chambre des Communes. Les exportations en Angleterre, l'année dernière, se résument comme suit : Bœufs et vaches, 85,053; moutons, 58,983. 27,718 tonnes de phosphate ont été exportées. 27,571 immigrants sont arrivés en 1889, soit 10,150 de moins qu'en 1888.

Affaire du Table Rock. — Le comité des Privilèges et Elections fait par le temps qui court une enquête au sujet de l'accusation portée par M. Leblanc, M. P. P., contre M. Murphy, M. P. P. M. Leblanc accuse M. Murphy d'avoir acheté du gouvernement pour la somme de \$3,000 une propriété située sur l'Ottawa, et qui vaut, paraît-il, \$7,000. Attendons le résultat de l'enquête.

Encore la langue française. — Les idées de M. McCarthy ne sont pas encore adoptées en Europe, puisqu'à la conférence internationale convoquée par l'empereur Guillaume, pour étudier la question ouvrière, le président, un prussien, a prononcé en français le discours d'ouverture, et que les délibérations doivent se faire en français. Quelles gens arriérés !

Le Prince de Bismarck. — M. de Bismarck a donné sa démission comme chancelier de l'empire d'Allemagne, à la suite de divergence d'opinion avec l'empereur au sujet de la question ouvrière, disent quelques journaux, ou sur des questions constitutionnelles, selon d'autres. L'empereur a adressé une longue lettre à Bismarck, dans laquelle il vante les services que celui-ci a rendus à l'État, et lui exprime sa reconnaissance. Le général Von Caprivi a accepté la charge de chancelier, après des pourparlers qui ont duré deux semaines.

Exposition universelle. — Il est décidé que l'exposition universelle de 1892, s'ouvrira à Chicago le 30 avril et sera fermée le 30 octobre de la même année.

A. M. Crispi.—Les lignes suivantes sont dédiées par un journal français à M. Crispi ; elles sont empruntées à une statistique officielle : Plus de cent mille étrangers venaient assister jadis au carnaval de Rome ; cette année on en a compté six mille au plus. D'autre part, il y a en ce moment à Rome quatre mille maisons désertes, qui pourraient loger vingt mille locataires. Ces chiffres démontrent que depuis le début de la crise, la population de Rome a sensiblement diminué, car en trois ans on n'a pas construit vingt maisons.

En France.—La France a encore une fois changé de ministère ; M. Tirard a cédé la place à M. de Freycinet, qui ne promet pas de faire un long règne.

Les cercles agricoles.—M. Elizée Noël de Sherbrooke offre à la classe agricole une très bonne idée. C'est l'affiliation des cercles agricoles d'après le système de secours mutuels.

En effet l'obstacle où viennent assez communément butter ces organisations nouvelles qui surgissent un peu chaque année de toutes parts pour l'encouragement de l'agriculture, c'est l'isolement, le manque d'appui en dehors de la localité où elles ont été organisées et où tant de causes viennent les étouffer après les avoir longtemps fait languir. On forme des cercles pour stimuler la classe agricole trop portée à rester indifférente à ce qui ne vient pas de son initiative privée, même individuelle. Et l'on sait que cette initiative est assez lente à agir.

Or, ces cercles agricoles après quelque temps de propagande et d'ardeur ne sont pas toujours suffisamment protégés contre l'apathie et l'indifférence qui les envahissent de tous côtés ; c'est contre ce danger que M. Noël a l'intention de les protéger en fondant une association agricole provinciale, dont il vient de publier un projet de constitution et de règlement.

Nous regrettons de n'avoir pas reçu cette constitution et d'être obligé d'en emprunter les extraits qu'en publient d'autres journaux.

Cela suffira toutefois pour faire comprendre le but de l'institution.

“ L'association provinciale agricole est fondée dans le but de permettre à la classe agricole, de toute la province, de s'unir pour travailler d'une manière efficace au progrès de l'agriculture et à la sauvegarde des intérêts de la classe agricole. Sa mission est donc :

1o. De développer le goût et l'amour de l'agriculture chez la classe agricole ;

2o. De faire disparaître la routine pour la remplacer par la culture raisonnée, basée sur la science ;

3o. De créer, chez la classe agricole, l'unité d'action pour le développement de son art et la protection de ses intérêts ;

4o. De cimenter chez elle l'union par la charité chrétienne en établissant le secours mutuel parmi les membres des cercles agricoles ;

5o. De procurer aux cercles agricoles l'affiliation à l'association, et par là faire bénéficier le plus humble cultivateur ou colon des avantages de l'association.

L'association personnifie la classe agricole ; elle parle et agit en son nom. Elle ne doit s'identifier ou s'inféoder à aucun parti politique ; comme corps, elle observe la plus grande neutralité vis-à-vis des partis politiques, laissant à chacun de ses membres liberté parfaite.

L'association est exclusivement basée sur l'existence et l'affiliation des cercles agricoles. Seuls les membres des cercles affiliés sont tenus d'assister aux assemblées générales et extraordinaires de l'association. ”

On comprend, en effet, quelle importance, quelle influence la classe agricole ainsi organisée, pourrait prendre dans notre pays, en concentrant et en dirigeant ses forces.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on comprend que l'œuvre des cercles agricoles est admirable, et que l'on cherche à en accréditer l'idée chez nos populations rurales, mais pour empêcher que l'indifférence passe derrière les premiers succès réalisés et les détruise ici quand ils vont s'introduire plus loin, il faut y mettre de la cohésion et de l'ensemble, il faut que les organisateurs se tiennent.

C'est le lien pour les réunir que M. Noël nous offre. Ne le condamnons pas avant de savoir ce qu'il vaut. Il n'y a qu'avantage et profit à l'étudier et à le faire connaître.—*La Justice.*

L'administration des postes.—Nous lisons dans la *Revue d'Économie Rurale* de Paris :

“ L'administration des postes vient d'être saisie d'une curieuse proposition. Pour simplifier le service de la distribution des journaux, il serait question de remettre simplement une liste des abonnés à l'administration centrale qui se chargerait ensuite de faire parvenir les journaux à domicile sans qu'il fut nécessaire d'y mettre ni bande, ni adresse. Il est difficile de comprendre comment ce nouveau système pourrait être appliqué. Ce serait magnifique !

LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite)

SOMMAIRE :—Curés de Kamouraska.—Saint-Paschal.—Curés de la Rivière-Ouelle.—M. le grand vicaire Mailloux.

M. Alexis Pinet vint, en 1800, remplacer M. Amable Trutant, à Kamouraska ; il y mourut après seize ans d'administration, et eut pour successeur M. Joseph-Norbert Provencher. Ce dernier ne fut que deux ans curés de Kamouraska ; il en partait, en 1818, pour se consacrer aux missions de la Rivière-Rouge, dont il fut le premier missionnaire ayant le titre de vicaire-général. Le 1er février 1820, il fut nommé évêque de Juliopolis, et vicaire apostolique pour le district du Nord-Ouest, suffragant de l'évêque de Québec. Mgr Plessis lui donna la consécration épiscopale, le 12 mai 1822, dans l'église des Trois Rivières. En 1847 il prit possession du siège épiscopal de Saint-Boniface ; il y mourut le 7 juin 1853, à l'âge de 66 ans. Outre ses vertus de missionnaire et d'évêque, Mgr Provencher était doué d'une taille très

élevée et d'une force prodigieuse, qualités qui ne sont pas à dédaigner quand on a affaire aux tribus sauvages.

M. Jacques Varin remplaça Mgr Provencher à la cure de Kamouraska. Ce fut pendant son règne de vingt-cinq ans que fut érigée canoniquement la paroisse de Saint-Paschal. M. Varin mourut en 1843 et eut pour successeur, M. Charles Chiniquy de triste mémoire ; on ne connaît que trop les exploits de ce pauvre sire.

À la Rivière-Ouelle, Mgr Panet fut remplacé, en 1826, par M. le grand vicaire Pierre Viau. Après neuf ans de desserte M. Viau laissa la Rivière-Ouelle pour aller demeurer à l'évêché de Montréal, M. le grand vicaire Louis-Marie Cadieux le remplaça comme curé de la Rivière-Ouelle, il y mourut le 13 juin 1838.

Desservi d'abord par le curé de Kamouraska, la nouvelle paroisse de Saint-Paschal vit bientôt arriver son premier curé, M. Joseph-Marie Bellenger ; il y demeura seulement un an, 1829-1830. M. Georges Derome lui succéda, et fut remplacé lui-même, en 1837, par M. Joseph Aubry, qui fut curé de Saint-Paschal jusqu'en 1840.

À la mort de M. Painchaud, en 1838, M. le grand vicaire Alexis Mailloux devint curé de Sainte-Anne et supérieur du collège. M. Mailloux était né à l'Île-aux-Coudres, le 9 janvier 1801. Son père s'appelait Amable Mailloux, et sa mère Thècle Lajoie ; peu favorisés du côté de la fortune, mais riches en piété, ces braves gens menaient la vie patriarcale que n'ont pas oubliée tout à fait les habitants de l'Île-aux-Coudres. Le jeune Alexis eut pour premier maître un vieux célibataire du nom de François Leclair, qu'on appelait, à l'Île, le vieil ermite. Il faisait les catéchismes en l'absence des curés, et enseignait aux enfants les sciences élémentaires.

Ayant remarqué les talents et les bonnes dispositions du jeune Mailloux, il le prit chez lui et lui communiqua toutes ses connaissances ; le cercle en fut bientôt parcouru, et le vieux François songea à faire entrer son élève au séminaire de Québec. Il plaida si bien sa cause auprès du grand vicaire Demers, que son protégé put commencer ses études classiques au mois d'octobre 1814. Son cours terminé, M. Mailloux entra dans l'état ecclésiastique comme dans une voie déjà connue ; il avait fait l'édification de ses confrères pendant toutes ses études, il fut de même un modèle pour les séminaristes, et fut ordonné prêtre le 22 mai 1825. Placé d'abord à la succursale de Saint-Roch de Québec, en qualité de second chapelain, M. Mailloux devint bientôt premier chapelain, et en 1829, premier curé de cette importante paroisse. En 1833, pour des raisons de santé, il fut transféré à la Rivière du Loup en bas ; c'est là que M. Painchaud vint le supplier de devenir directeur de son collège. Ce n'était pas un sacrifice ordinaire que M. Painchaud demandait à son ami, aussi furent-elles longues et accidentées les négociations qui aboutirent enfin à l'arrivée de M. Mailloux à la direction du collège de Sainte-Anne, à l'automne de 1834. Pendant quatre ans, il fut à la fois directeur des écoliers, des ecclésiastiques et professeur de théologie. À la mort de M. Painchaud, le 8 février 1838, M. Mailloux devint curé de Sainte-Anne, tout en étant supérieur du collège, au soutien duquel il consacrait tous ses revenus avec une

charité admirable. Mgr Signay en fit son grand vicaire au mois de juin 1838.

Les paroissiens de Sainte-Anne n'ont pas oublié le zèle que déploya leur digne curé, pendant les dix années qu'il fut à leur tête. Les grands travaux qu'il exécuta pour la paroisse et le collège, et qui subsistent encore, en sont des témoins irrécusables ; signalons la belle grande église de Sainte-Anne, et l'aile du collège affectée au cours commercial.

En 1848, M. Mailloux laissa Sainte-Anne pour se consacrer uniquement à la prédication de la *Tempérance*. Armé de la Croix, il parcourut successivement presque toutes les paroisses de la province, enrôlant ses compatriotes dans son admirable société ; le bien qu'il a fait par là à son pays est incalculable. Pour perpétuer ses enseignements au sein des familles canadiennes, M. Mailloux a composé plusieurs ouvrages qu'on retrouve encore avec plaisir, tels que la *Croix*, la *Tempérance*, le *Luxe*, le *Manuel des parents chrétiens*, le *Petit arsenal*, etc.

En 1856, il s'offrit pour la mission des Illinois ; il s'agissait de combattre le schisme que le malheureux Chiniquy s'était mis en frais de propager parmi les Canadiens établis dans cette région. Cette mission eut beaucoup de succès ; et quand en 1862 il revint au pays il emportait dans son cœur la consolation d'avoir remis dans le droit chemin un grand nombre de familles qui s'étaient laissées égarer.

Il reprit avec une nouvelle ardeur l'œuvre des retraites ; mais bientôt les forces trahissant son zèle il dut se retirer du ministère actif. Il fut tour à tour l'hôte de M. Martineau, curé de Saint-Charles, et de M. Grenier, curé de Saint-Henri, à qui il rendait de précieux services. Enfin en 1880, à la fin de juillet, il revint à son île natale, pour n'en plus sortir cette fois. Deux ans auparavant, il avait célébré, à l'Île-aux-Coudres, le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, et avait promis à ses co-paroissiens de venir mourir au milieu d'eux. Il tenait sa parole : le 4 août, il rendait, presque subitement, le dernier soupir, et, selon sa volonté, ses cendres reposent à l'Île-aux-Coudres qu'il avait tant aimée.—
(À suivre)

CAUSERIE AGRICOLE

L'ensilage.—(Suite)

Terrains propres à la culture des maïs.

Les terrains qui conviennent le mieux à la culture des maïs (blé d'inde) sont les terres de consistance moyenne plutôt légères que fortes, fraîches sans être humides, riches en humus et par suite d'apparence un peu noirâtre. Il est remarquable que la pauvre Sologne possède en abondance ce type de terrain, comme si le ciel avait voulu lui donner ainsi une espèce de compensation à toutes ses autres infériorités.

Les terres fortes sont également susceptibles de produire de très beaux maïs ; mais elles exigent beaucoup plus de travail, car il faut les amener à un état de divi-

sion extrême, sous peine de compromettre la levée toujours difficile dans les terres restées compactes.

On peut affirmer qu'en général le maïs réussira toujours là où réussit la betterave, avec les conditions de fumure et de façons qui assurent le succès de cette dernière plante. Mais le maïs ne peut avoir la prétention de lutter avec avantage contre une pareille rivale, surtout dans les riches contrées qui lui appartiennent depuis longtemps comme plante industrielle et fourragère. Là le maïs pourra tout au plus se faire une place modeste comme moyen de varier un peu la nourriture des animaux.

Il n'en sera pas de même des contrées si étendues, où, pour une raison ou pour une autre, la betterave réussit mal ou n'est pas cultivée. Là le maïs rendra d'IMMENSES SERVICES.

CONSERVÉ PAR L'ENSILAGE il assurera en tout temps aux animaux une alimentation suffisante, au lieu de ces alternatives d'abondance et de disette qui ont souvent de si funestes résultats. (1)

Mode de culture des maïs.

Autrefois j'ai planté mes maïs sur des billons, c'est-à-dire d'après le mode de culture qui a été pendant longtemps, exclusivement usité dans les terres de la Sologne.

Le billon, dans les terres peu profondes, peu défoncées est un excellent système pour protéger les ensemencements d'automne contre l'excès d'humidité, si redoutable en hiver.

Mais lorsqu'il s'agit de cultures de printemps, du maïs en particulier, il faut renoncer au billon d'une manière absolue et le remplacer par des planches plus ou moins larges. Ces dernières se défendent mieux que le billon contre les sécheresses de l'été, en se prêtant beaucoup moins à l'évaporation.

Un autre motif des plus sérieux plaide également en faveur des planches. Bien comprimées par un rouleau puissant, elles protègent plus efficacement que le billon la semence de maïs contre l'un des fléaux les plus redoutés de cette culture. En effet, au moment où la petite tige fait apparition hors de terre, les oiseaux viennent en foule pour l'arracher afin de manger le grain qui y est adhérent et sort du sol avec elle, surtout quand le sol est léger, comme il l'est communément dans la Sologne. J'ai perdu, à plusieurs reprises, un tiers et quelquefois moitié de mes maïs, dévorés ainsi à leur naissance par les corbeaux, les pies, les tourtes, qui pullulent dans nos plaines coupées de bois.

Un roulage très énergique de mes planches, au moyen d'un lourd rouleau en pierre, est un préservatif très efficace contre le danger que je viens de signaler.

Lorsque nos terres ont été fortement tassées, comprimées par le rouleau, l'oiseau qui arrache la tigelle de

(1) Nous avons souligné à dessein les quelques mots sur lesquels nous voulions attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs. Nous espérons que leurs réflexions porteront de bons fruits et qu'aux semences prochaines, ils songeront à cultiver un peu de maïs en vue de l'ensilage. Nous avons d'ailleurs appris cette semaine avec le plus vif plaisir qu'un ancien élève de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pointe, cultivateur aux environs de Québec, avait préparé déjà les matériaux nécessaires à la construction d'un silo et se préparait à cultiver du blé d'indigo pour ensilage.

mais la voit se briser rez terre sans être suivie par la graine qui seule a pour lui quelque valeur. Déjà, dès lors, dans son travail, l'oiseau renonce bien vite à un travail ingrat qui lui refuse le salaire sur lequel il avait compté.

Du reste, à bien d'autres points de vue, le rouleau a été un véritable instrument de salut pour nos terres légères. Il raffermi nos plantes, dans un sol toujours disposé à se soulever, et il a sauvé vingt fois mes cultures compromises par le déchaussement. Les avoines ne réussissent chez moi que depuis que j'ai adopté l'usage du rouleau.

Les semences.

L'emploi du semoir ordinaire est le moyen le plus sûr et le moins coûteux. Il économise la semence, qui coûte souvent fort cher, et il donne des lignes dont l'espace et la régularité rendent les binages très faciles.

A défaut de semoir, j'ai obtenu de très bons résultats en faisant répandre la semence à la main, par des femmes qui suivent le laboureur et n'ensemencent qu'une raie sur deux. J'obtenais ainsi des lignes plus espacées, régulières et se prêtant bien aux binages. Malheureusement je n'ai plus à me préoccuper de cette dernière opération. Les bras me font complètement défaut pour l'effectuer, et je n'ai pas de laboureur assez habile pour y suppléer par des chevaux ; les rendements en fourrages en seront certainement amoindris.

J'ai éprouvé au printemps de 1877 les plus grandes difficultés pour la préparation des terres de ma vallée. Tassées, plombées par des pluies incessantes, elles n'ont pu recevoir des façons tardives et insuffisantes dont la récolte a eu à souffrir. J'ai été obligé de les ensemercer à la volée, en augmentant les quantités, pour faire la part de la mauvaise préparation du sol.

J'ai semé ainsi à la volée.....	73 lbs par arpent
Quand je fais semer à la main sous	
raie, j'emploie.....	43 lbs "
Au semoir, il suffit de.....	36 à 37 lbs "

Il ne faut pas trop ménager la semence. Les semis épais donnent des tiges moins élevées que les semis clairs ; mais, au point de vue du rendement, le plus grand nombre de tiges compense dans le premier cas l'infériorité de hauteur. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que les tiges minces sont plus assimilables et plus riches en principes alimentaires que les tiges très développées.

Il faut autant que possible éviter de semer le maïs dans le voisinage des arbres à haute tige. Tel arbre à racines traçantes, en desséchant le sol autour de lui, vous fera perdre 1000 lbs et plus de maïs.

L'arbre en pareil cas a 3 manières de nuire : il dessèche le sol, il absorbe à son profit les engrais destinés aux plantes, et il intercepte une partie de la lumière et de la chaleur solaires, dont le maïs est plus avide que tout autre végétal.

Les pluies continues et souvent torrentielles, qui ont régné en mai et pendant les premières semaines de juin 1878, ont soumis les cultivateurs aux plus rudes épreuves. Je n'ai pu terminer une plantation de maïs que le 26 juin.

C'était bien tard. Semences pourries en terre par l'excessive humidité, invasion des mauvaises herbes que les pluies favorisent et qui viennent s'ajouter aux autres calamités. Mais il y aurait eu folie de vouloir procéder à de nouvelles semailles; elles n'auraient plus eu le temps d'arriver à bien.

AUGUSTE GOFFART.

(A suivre)

Les abeilles paient-elles ?

Nous avons trouvé la communication suivante de Byron Tiams, Worcester, Mass., fort intéressante en ce qu'elle montre les dépenses actuelles et les profits d'un apiculteur.

J'ai commencé, dit-il, la saison de 1888 avec 3 essaims d'abeilles italiennes, me servant de ruches à cadres mobiles de Langstroth. Les abeilles avaient du miel en abondance pour activer leur travail.

L'abondance du miel fut constante pendant toute la saison pour hâter la reproduction et la formation de nombreux essaims, avant le grand flux de miel qui commença le 15 août et finit le 1er octobre.

En me servant de 200 gateaux vides, j'ai porté le nombre de mes essaims de 3 à 27. J'en destinai un à l'élevage des reines, 3 pour le miel en rayons, et 21 pour le miel à extraire. J'en vendis deux. J'obtins les résultats suivants :

2400 lbs de miel extrait à 10 cts.	\$240 00
100 lbs de miel en rayons à 15 cts.	15 00
2 essaims vendus.	5 00
25 essaims en main, valant.	150 00
Total.	\$410 00

Déduisant :

3 essaims en main au début,	
valant.	\$18 00
21 ruches à \$1.50.	31 50
	49 50

On a comme profit net. \$360 50

Quelques échos des concours anglais.

On sait que les Fêtes de Noël sont célébrées en Angleterre avec accompagnement de grandes pompes culinaires. Le morceau de résistance est souvent l'oie ou la dinde traditionnelles, mais les loyaux sujets de notre Gracieuse Souveraine ne dédaignent pas le roastbeef. Aux amateurs de bel et bon bœuf, le 92ème concours annuel d'animaux gras, tenu sous les auspices du Smithfield Club, a fourni matière à satisfaire les plus exigeants.

Il comptait 265 bœufs gras, 205 moutons, et 74 porcs. Les Devons, les Herefords, les Darhams se sont disputé la palme, et le lauréat de la coupe du championnat à Birmingham est un Durham appartenant à S. M. la Reine. Il pesait 1360 lbs et a été vendu \$760, soit 56 centias la livre !!!

Les incrédules peuvent lire le Times du 13 octobre 1889.

Temps perdu ne se rattrape pas.

Dans toute profession, dans toute carrière le temps perdu est chose irréparable. Les mauvaises langues prétendent que c'est dans la culture qu'on en perd le plus. Travailler économiquement, rendre utiles tous ses pas et démarches demande de la réflexion et de la prévoyance; mais c'est le travail de la tête qui paie; il fait naître l'habitude de travailler économiquement. La chose la plus importante au monde, c'est d'apprendre la valeur du temps, mais combien peut la connaître? Toute minute perdue est de trop. Perdre une heure, c'est perdre un dixième du travail du jour; si on a trois engagés sur une ferme, et que chacun d'eux perde une heure par jour, c'est presque deux jours de travail perdus par semaine, dont la valeur équivaut au moins à \$2, soit \$100 pour l'année. Ceci nous montre combien les pertes de temps entrent dans les pertes annuelles des cultivateurs et que souvent, il n'y en a pas une seule qui soit aussi considérable.

Un homme attentif et prévoyant peut en général économiser bien du temps. Dans un voyage cet automne, nous avons remarqué six attelages labourant un champ dont une des extrémités était presque contigue aux bâtiments de la ferme. Quand sonna l'heure du dîner, les charrues tournaient à l'autre extrémité de la pièce, les laboureurs détêlèrent, laissant les charrues dans le sillon, et s'en revinrent à pied à la ferme avec leurs chevaux en main. Que leur eût-il coûté de peine de terminer le sillon commencé en revenant à la ferme? Ils n'y seraient pas arrivés deux minutes plus tard et c'eût été autant de fait. Au lieu de cela ils ont perdu le temps nécessaire pour revenir de l'extrémité du champ, et d'y retourner après dîner, environ 10 minutes à chaque voyage, soit 20 minutes par attelage, soit 2 heures de travail perdu pour les 6 attelages.

Combien de pas et de temps perdu à la recherche de sacs et d'instruments, on éviterait en remettant chaque chose en place quand on a fini de s'en servir et cela prendrait si peu de temps alors.

Jamais les attelages ne devraient revenir à vide de la ville. On a toujours quelque chose à en ramener ne serait-ce que du fumier.

L'ordre et la bonne organisation économisent du temps. Cela prend bien peu de temps pour remettre les instruments en place. Que de temps perdu à les chercher de droite et de gauche, lorsqu'ils ne sont pas à leur place. C'est une économie de temps que de finir un ouvrage commencé, et de le bien faire quand on y est.

Trop entreprendre et avoir toujours des travaux en retard ont ruiné plus de fermiers que les années de disette.

Pour conduire une ferme avec économie, le fermier doit être maître des travaux et ne pas se laisser déborder par eux. C'est toujours un bon plan que d'arrêter la veille au soir le travail du lendemain et de se mettre dès la première heure à la besogne arrêtée. Savoir à l'avance ce qu'on a à faire est un grand avantage. Rien n'est alors laissé à l'aventure.

Plantes médicinales.

Une foule de plantes poussent même malgré nous, dans nos champs et nos jardins et seraient d'une grande utilité si elles étaient exploitées soit dans l'industrie, soit en médecine. Pour ne parler que de ces dernières, combien de maladies ne pourrait-on pas soigner soi-même si nous connaissions la propriété des plantes qui nous entourent et qui sont mises là exprès par la Providence pour soulager nos maux. A-t-on une colique vite en court chez le médecin, personnage utile, sans doute, mais dont les services coûtent cher et qui vous administre souvent les remèdes achetés des pharmacies, qui viennent de l'étranger, frêlatés pour la plupart ou presque toujours évanés par le long séjour qu'ils font sur les tablettes.

Apprenez donc, vous surtout, cultivateurs, dont l'économie est nécessaire et qui avez tant de terrains à employer, à récolter de bonnes plantes médicinales ou à employer celles qui sont à vos portes; vous vous en servirez pour les indispositions de vos enfants et en vendrez à vos médecins et aux pharmacies qui en fournissent.

Capucine.—Les feuilles, les fleurs, les boutons et les fruits sont utiles.

Intérieur. Décoction une demie ou une once par pinte d'eau.

Suc exprimé de 1 à 2 onces seul ou mêlé avec le lait.

Stimulant, tonique et bon contre le scorbut.

Le suc est bon pour les poitrinaires.

Cresson.—Les plantes et les sommets fleuris.

Intérieur. Décoction ou infusion de une demie à une once par pinte d'eau.

Suc exprimé de une demie once à 3 onces en potion dans un bouillon.

Feuilles mis en poudre de 18 grains à un gros.

Bon contre le scorbut, tonique, excitant, soulage l'asthme.

Cresson de fontaine.—Les feuilles. Intérieure. Infusion ou décoction à vase clos 1 à 2 onces par pinte d'eau.

Suc exprimé de l'herbe fraîche 2 à 4 onces.

Sirop, 1 de suc sur 2 de sucre, 2 à 4 onces en potion ou pur.

En salade. On mâche les feuilles pour raffermir les gencives, elles servent à nettoyer les ulcères scorbutiques de la bouche.

La cresson de fontaine est stimulant, anti-scorbutique, (combat le scorbut), diurétique (favorise les urines), expectorant, (fait détacher ce qui s'attache aux poumons), et diaphorétique (fait transpirer).

Il augmente les forces digestives et convient dans les débilités de l'estomac, les engorgements de la rate par suite des fièvres intermittentes, les scrofules, les maux de poitrines, et les calculs.

A l'extérieur en cataplasme, pour faire aboutir et nettoyer les ulcères scorbutiques ou scrofuleux.

On guérit la teigne en faisant manger du cresson et appliquant sur la tête cette herbe pelée avec du saindoux pendant 15 à 20 jours.

Injecté dans les narines son suc guérit les polypes muqueux.

Le tarif des Etats-Unis.

Nouveaux impôts sur les produits de fermes.—Le bill reprisailles.—Une dépêche nous apprend que le comité des voies et moyens du congrès a rempli sa promesse d'augmenter les impôts sur les produits agricoles. Il y a augmentation non seulement sur les produits sur lesquels il existe déjà des droits, mais on a aussi imposé de nouveaux droits sur les produits de ferme qui sont admis aujourd'hui en franchise.

Voici quelques uns des articles sur lesquels on a haussé les droits :

Chevaux et mulets, 30 pour cent par tête, pourvu que le cheval soit évalué à \$150 et plus, au lieu d'un droit *ad valorem* de trente pour cent.

Bestiaux, âgés de plus d'un an, \$10 par tête; moins d'un an, \$2 par tête.

Porcs, \$1 par tête.

Tous les autres animaux non spécifiés dans cet acte 25 pour cent *ad valorem*.

Orge, 30 cents par minot de 48 livres.

Malt, 40 cts par minot de 24 lbs.

Orge perlé, 1 ct par livre.

Sarrasin, 50 cts par minot de 48 lbs.

Blé d'Inde ou maïs, 10 cts par minot.

Avoine, 10 cts par minot.

Séigle, 10 cts par minot.

Farine, $\frac{1}{2}$ ct par livre.

Blé, 20 cts par minot.

Farine de blé, 20 pour cent *ad valorem*.

Voici maintenant les produits de ferme qu'on a mis sur la liste des impôts :

Beurre, 6 cts par livre.

Fromage, 6 cts par livre.

Lait frais, 6 cts par gallon.

Lait conservé y compris le poids du paquetage, 3 cts par livre.

Sucre de lait, trois cts par livre

Les produits de ferme proprement dits seront taxés comme suit :

Fèves, 40 cts par minot de 60 livres.

Conserves de fèves, 40 pour cent *ad valorem*.

Blé d'Inde à balai \$8 la tonne.

Choux, 3 cts chacun.

Cidre, 5 cts le gallon.

Oœufs, 4 cts la douzaine.

Foin, \$4 la tonne.

Peaux brutes soit sèches ou vertes, et les autres peaux excepté les peaux de mouton avec leur laine, $1\frac{1}{2}$ ct par livre.

Miel, 20 cts par gallon.

Houblon, 15 cts par livre.

Oignons, 40 cts par minot.

Pois, verts ou secs, en baril ou en petits lots, 40 cts par minot de 60 livres.

Pois écalés, 30 cts par minot de 60 lbs.

Pois en petits paquets, 1 ct par livre.

Patates, 20 cts par minot de 60 livres.

Fèves Castor, 32 cts par minot de 60 lbs.

Graines de lin, 30 cts par minot de 60 lbs.

Graines de jardin, graines de champ et autres graines non mentionnées dans cet acte, 30 pour cent *ad valorem*.

Légumes de toutes sortes, préparés ou conservés, 45 pour cent *ad valorem*.

Légumes, en leur état naturel, non spécifiés, 25 pour cent *ad valorem*.

Paille, \$2 la tonne.

Pommes vertes ou mûres, 25 cts par minot.

Pommes sèches, 2 c par livre.

Jambon, 5c par livre.

Bœuf ou mouton, 2c par livre.

Viandes de toutes sortes, conservées 25 pour cent *ad valorem*.

Saindoux, 2c par livre.

Volaille vivante, 3c par livre.

Volaille morte, 5c par livre.

Suif 1c par livre.

Sel, 12c par livre.

Quant au poisson, on remarque les dispositions suivantes :

Anchois ou sardines, 40 pour cent *ad valorem*.

Poisson frais, salé ou conservé, de toute autre manière non spécifiée dans cet acte, 1c par livre.

Hareng, 1½c par livre.

Poisson paqueté dans le ferblanc, 30 p. c. *ad valorem*.

Les canistres ou boîtes faites de ferblanc ou d'autre métal contenant du poisson admis en franchise, et dont le contenu n'excèdera pas une pinte, seront sujettes à un droit de 8c par douzaine de canistres ou de boîtes, et lorsque le contenu excèdera une pinte, un droit additionnel de 4c par douzaine pour chaque demi-pinte additionnelle ou fraction d'icelle; jusqu'au 30 juin 1891, telles canistres ou boîtes seront admises tel que stipulé par la loi.

Le comité des voies et moyens a préparé un bill de répressailles en rapport au droit prélevé par le gouvernement du Dominion sur les billots. Après le préambule, le bill se lit comme suit :

Il est résolu que dans le cas où une nation étrangère imposera un droit d'exportation sur le pin, l'épinette, le chêne ou autres billots, sur les douves, le bardeau et autres blocs de bois exporté aux Etats-Unis de telle contrée en sus du droit fixé dans cet acte sur les bois scié manufacturé avec les billots ci-dessus mentionnés, alors le droit sur les bois scié tel que stipulé lorsqu'il est importé de telle contrée, restera le même que celui fixé par la loi existant avant la passation de cet Acte.

Choses et autres

Le Canada Artistique.—Nous recevons la livraison de mars du *Canada Artistique*. L'Éditeur a eu la bonne idée de publier le portrait de la regrettée Madame Rosita Jehin-Promé. Ce numéro ne le cède en rien aux numéros déjà parus de cette excellente publication. Comme musique, les *Dominos Bleus*, polka, et *Venise dort*, barcarolle.

Demandez un numéro échantillon, 25 cents, à A. Filiatreault, boîte 324, Montréal.

Utilité des oiseaux.—Voici un fait assez curieux qui démontre, avec la plus grande évidence, combien il est utile de prendre des mesures sévères, afin de conserver les oiseaux insectivores qui rendent de si grands services à l'agriculture. Le vaisseau *Tintern-Abbey* a quitté la Tamise faisant route pour la Nouvelle-Zélande, avec une cargaison de 1 230 oiseaux soit: moles, 100; ronges-gorges, 100; moineaux, 150; étourneaux, 100; linottes, 140; chardonnerets, 100; goldfinches, 160; bruants, 170; perdrix, 110; lesquels, au terme de leur voyage, seront immédiatement rendus à la liberté. Des priees très sévères atteindront les coupables qui chercheront à les détruire.

Cet envoi a été sollicité par les fermiers de la Nouvelle-Zélande, dont les récoltes ne sont que trop souvent détruites par les insectes et surtout les chenilles. Cet exemple pourra-il servir de leçon aux habitants des campagnes qui, certainement, n'attachent pas une assez grande importance à la conservation des oiseaux destinés à jouer un rôle bien important dans l'agriculture, puisque les dégâts des insectes nuisibles s'évaluent, tous les ans, à plusieurs centaines de millions.

Propriété désinfectante du charbon.—Tout le monde connaît les propriétés absorbantes et désinfectantes du charbon. En voici une explication proposée par un cultivateur du Midi, pour enlever aux grains le goût et l'odeur du mois:

On les mélange lentement et peu à peu avec du charbon pulvérisé; on laisse ensuite pendant quinze jours le mélange s'opérer, puis on passe au moulin à cribler, et l'on obtient ainsi des grains exempts de toute odeur et de toute trace de mois. Le seigle traité de cette manière donne une farine d'excellente qualité. On doit procéder à ce mélange par une température douce.

RECETTES

Jacinthes dans la mousse.

On place les jacinthes dans des vases remplis de mousse non tassée et tenue constamment humide. Les racines des oignons s'enroulent et s'attachent à la mousse ce qui permet d'enlever les jacinthes quand elles sont en pleine floraison, et de les employer à former de charmantes corbeilles, qui deviennent un ravissant ornement dans les salons ou sur les tables.

Nettoyer les éponges.

Les éponges servent à nettoyer beaucoup de choses; mais, elles-mêmes ont aussi besoin d'être nettoyées, et voici le moyen fort simple d'exécuter cette opération: faites bouillir de l'eau, coupez un citron, jetez la valeur de deux verres de votre eau bouillante sur votre citron coupé. Lorsque l'eau sera assez refroidi pour que l'on puisse y tenir la main, déposez-y votre éponge, et laissez-la tremper toute la nuit en compagnie du citron. Le lendemain l'éponge sera propre, dégraissée, toute neuve. Il va sans dire que la quantité d'eau indiquée étant suffisante pour une éponge moyenne, on devra l'augmenter suivant la grosseur de celle que l'on veut nettoyer.

Comment on active la germination des graines.

Quand on veut activer la végétation des graines, on plonge ces graines dans de l'eau contenant un dixième d'ammoniaque liquide du commerce à 22°. Les jardiniers emploient le même procédé, en stratifiant les graines qui lèvent difficilement: carottes, persil, dans du crottin frais de cheval, matière qui dégage une assez grande quantité d'ammoniaque et de la chaleur propre à faciliter la fermentation. D'autres matières jouissent aussi de cette propriété; par exemple, la potasse et la soude caustique. L'énergie de ces substances est telle que, si l'on agite une graine de café dans une dissolution très faible de ces alcalis, on voit paraître, au bout de deux à trois heures, des germes d'un blanc de neige qui ne demandent qu'à pousser vigoureusement dès qu'ils sont jetés en terre.

Fermier demandé

AU PREMIER MAI 1890

Pour la terre du domaine à Rimouski, 250 arpents dont 150 en culture. Il faut un fermier capable de bien cultiver les légumes.

S'adresser à Rimouski, à Auguste Tessier, M. P. P., ou à Québec, à Hamel & Tessier, avocats, No. 120, rue Lomontagne, Basse Ville.

27 mars 1890 — 3 f.

PROVINCE DE QUEBEC. } COUR DE CIRCUIT
DISTRICT DE GASPE, } New-Carlisle.
Comté de Bonaventure. } No. 848.

Le treizième jour de mars 1890.

JOSEPH ONÉSIPHORE ROY, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, Notaire Public.
Demandeur;

vs.

LE REVEREND CHARLES ERNEST TRUDEL, ci-devant curé de la paroisse de St-Etienne de New-Carlisle, dans les comtés et district susdit, et maintenant résidant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

G. F. MAGUIRE,
G. C. C.

J. B. BELANGER,
Procureur du Demandeur.
27 mars 1890.—3 f.

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT.
District de Kamouraska. }
No 9905

Le vingt-et-un février 1890.

NARCISSE GEORGES PELLETIER, marchand de la ville de Fraserville, et y faisant commerce sous la raison sociale de Pelletier fils & Cie.

Demandeur.

vs.

ELIE FRASER, fils de Siméon, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame des Sept Douleurs et maintenant de pays inconnus.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous deux mois de la seconde publication du dit avis.

P. LANGLAIS,
Greffier Cour de Circuit.

Pouliot-D'Amour-Pouliot,
Procès Demandeur.
20 mars 1890 — 2.

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE MAGISTRAT
District de Rimouski } Pour le Comté de Rimouski,
No 694 } Siégeant à Saint-Octave de Métis

THOMAS LEBEL, marchand de la paroisse de Saint-Octave de Métis.

Demandeur.

vs.

ANSELME MARMEN, cultivateur, ci-devant de la dite paroisse de Saint Octave de Métis.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

NAPOLÉON MICHAUD,
Greffier de la Cour.

Saint-Octave de Métis,
13 mars 1890.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,
BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
30, Rue St Jacques, MONTREAL

A VENDRE.

Magnifique maison très bien finie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, grandeur 36x28. De plus, une grange et étable 43x21 couverte en fer blanc, et blanchie à l'extérieur et à l'intérieur entre autres utilités dans cette grange, nous mentionnerons un pont communiqant avec le fenil, et l'eau à disposition pour les animaux. En outre, un fournil et laiterie; ainsi qu'un assez vaste étendue de terrain propre à la culture des patates ou autres; enfin les quelques maisons placées sur ce terrain permettent de retirer \$35 à \$40 par année.

Cette propriété a encore l'avantage d'être située près l'Eglise.

Le tout à vendre à très bonne condition,

S'adresser à

NAZAIRE SIROIS
Sainte Anne de la Pocatière, P.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIA

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890

Le et après lundi, 13 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loap.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loap.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

AVIS

On a besoin de deux fermiers pour cultiver deux fermes situées au Cap St-Ignace.

S'adresser à

J. FREMONT, Avocat

12 Rue Donnacona, Québec.

6 Février—2 M.



9 Cords in 10 Hours
Runs Easy
NO BACKACHE.

BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have saved from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saws sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay; we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLDING SAWING MACHINE CO., 308 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors doivent avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant